

# **LE LIBAN RESILIENT : LES DEFIS A RELEVER**

**Karim Daher**  
**Founding Partner, HBD-T Law Firm**  
**Lecturer on Tax Law and Public Finance**

# UN PAYS EN CRISE

## (Des chiffres expressifs)

- Une crise de liquidité (liquidity crisis) résultant d'une forte baisse des transferts en devises de l'étranger et d'un double déficit des balances courante et commerciale qui ont créé un état de panique (bank run).
- Insolvabilité → défaut de paiement non réglé (**disorderly default**) sur les obligations en devise (Eurobonds) → besoin urgent de soutien financier du Fonds Monétaire International dans le cadre d'un programme adapté de stabilisation.
- Les dépôts bancaires ont atteint 148,65 milliards de dollars (en livres et en devises) à fin mars 2020. Les placements auprès de la BDL et de l'Etat (135 milliards) représentaient 90,82 % des dépôts.

# UN PAYS EN CRISE

## (Des chiffres expressifs)

- Dette publique d'environ 96,8 milliards de dollars US à fin février 2020 (à laquelle s'ajoutent des engagements non apparents).
- Chute du PIB de 20,3% au cours de l'année 2020, passant de 55 milliards à 33 milliards de dollars US, selon la banque mondiale.
- Augmentation du taux d'inflation, avec des prix moyens à la consommation atteignant 157,86% à fin avril 2021 en glissement annuel.
- Diminution des importations de 49,2% en septembre 2020 en raison de l'indisponibilité des devises étrangères, de la hausse de leurs prix et de la baisse du pouvoir d'achat des résidents.

# UN PAYS EN CRISE

## (Des chiffres expressifs)

- Forte détérioration de la balance des paiements (5,8 milliards de \$ en 2019 à 10,5 milliards en 2020) → baisse des remises des expatriés (+ 20%).
- Le taux de pauvreté est passé de 28% en mai 2019 à 55% en mai 2020, soit 1,3 million de pauvres en plus, pour un total qui s'élève à 3,8 millions de personnes, selon l'Escwa. La proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1,9 USD par jour) passant de 8% à 23% sur la même période.
- La classe moyenne a fondu, passant de 57% de la population à fin 2019 à 40% en mai 2020.

# UN PAYS EN CRISE

## (Des chiffres expressifs)

- Le taux de chômage a été estimé à 40% à fin 2020 selon la Banque mondiale → un travailleur sur 5 a perdu son travail depuis octobre 2019. Selon un sondage de la Banque mondiale, 61 % des entreprises interrogées ont diminué le nombre de travailleurs de 43 % en moyenne. Elle ne prend pas en compte le travail informel, qui est estimé à 30 % de l'activité économique par l'Administration centrale de la statistique, mais à plus de 54,9% par l'Organisation internationale du travail en août 2020.

# UN PAYS EN CRISE

## (Des chiffres expressifs)

- Crise des finances publiques, avec une baisse des recettes, des dépenses et du déficit, avec une cessation de paiement des dettes extérieures depuis mars 2020:
  - Les recettes ont diminué de 11,83 %.
  - Baisse des dépenses publiques de l'ordre de 22,8% en glissement annuel.
  - Malgré la baisse drastique du service de la dette, suite au défaut de mars 2020, le déficit primaire s'est élevé à 1 374,69 milliards de livres (soit 911,9 millions de dollars), alors que le pays avait dégagé un excédent primaire en 2019.

# LES CAUSES DE LA CRISE

- Une économie rentière et non productive → déficit commercial, endettement, émigration et destruction des valeurs sociales.
- Le gaspillage, la corruption, le clientélisme et le sectarisme ont empêché la création d'un État providence et par suite d'un Etat Partenaire (Partner State).
- Le modèle économique repose sur le financement de la consommation publique et privée par l'emprunt et les transferts de fonds (notamment de la Diaspora) → un modèle fragile et vulnérable.

# LES CAUSES DE LA CRISE

- Monopoles dans divers domaines et secteurs économiques qui favorisent la corruption et bloquent la saine compétition et l'ajustement des prix.
- Un déséquilibre dans la structure économique et l'absence de toute vision ou plan social ou de développement qui contribuerait à améliorer les conditions des Libanais.



# LES CAUSES DE LA CRISE

- Le principal problème de la dette publique ne réside pas tant dans sa taille que dans son origine et ses domaines d'utilisation → Augmentation de la productivité économique qui améliorerait le niveau de vie et qui permettrait à l'avenir de rembourser la dette et de créer des opportunités d'investissement (la part totale des dépenses d'investissement de l'Etat au cours des années 1993-2016 ne dépasse pas 8% et ne dépasse pas 4% au cours des quelques dernières années) + une baisse de la part du secteur industriel dans le PIB total (de 24% en 1997 à 14% en 2016 à 7% en 2019) ainsi qu'une baisse de la part du secteur agricole (3 ou 4% du PIB).

# LES CAUSES DE LA CRISE

- En 2017 → charge supplémentaire pour le Trésor Public → adoption de la grille des salaires sans assurer de contrepartie en termes de réformes effectives et radicales (résolution des problèmes de sureffectif et de sous-effectif au sein de l'administration publique, le gaspillage, la corruption, le clientélisme, l'efficacité, l'évaluation des performances et la responsabilisation).
- Les salaires et avantages sociaux ont atteint 42% des dépenses, soit environ 55% des recettes totales et environ 71% des recettes fiscales. Le service de la dette était supérieur à 36%.

# LES CAUSES DE LA CRISE

- Le financement de la grille des salaires par des impôts supplémentaires a entraîné une augmentation de l'inflation, une récession au niveau de l'économie, une augmentation des licenciements et de nombreux cas de faillite ou d'insolvabilité. Cette mesure a créé un problème supplémentaire pour le pouvoir d'achat d'un grand nombre de citoyens qui n'ont pas bénéficié de la grille des salaires mais l'ont financées par les impôts et taxes supplémentaires.

# PANORAMA

- Conférence **CEDRE** tenue à Paris le 6 avril pour soutenir le Liban et financer des projets d'investissements (eau, transports, électricité, traitement des déchets, etc.); ainsi que les pourparlers engagés puis interrompus avec le FMI suite au défaut de paiement non règlementé des Eurobonds fixent des conditions similaires.
- Aide conditionnée par de vraies réformes structurelles et l'exécution d'une grande partie des projets par le biais des partenariats public-privé (PPP) → mécanisme de suivi.

# PANORAMA

- **Au nombre des réformes:** la lutte contre la corruption + la modernisation des procédures d'adjudication et de fonctionnement des marchés publics + la mise en place d'une meilleure gouvernance fiscale.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les exemptions fiscales

- Exemption des **activités agricoles** qui perdure depuis la loi de l'impôt agraire (1951) jusqu'à ce jour.
- Exemption pour les **besoins d'autofinancement industriel** → couvrir par une partie des bénéfices annuels nets (50% ou 75%) les montants destinés à l'auto-investissement (équipements industriels nouveaux pour augmenter la capacité de production quantitative ou qualitative et/ou construction d'habitations pour loger les employés).

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les exemptions fiscales

- Exemption fiscale pour les **industries nouvelles** et l'aménagement du territoire → exemption de l'impôt sur le revenu jusqu'à dix ans → si installation dans des régions que le gouvernement désire développer + production de nouveaux produits.
- Exemption de faveur pour les **exportations industrielles** → exemption de 50% de l'impôt sur le revenu exigible pour les produits certifiés d'origine libanaise (les activités pétrolières n'en profitent pas).

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les exemptions fiscales

- L'article 33 de la Loi de finance No. 6 pour l'année 2020 a accordé aux sociétés industrielles une subvention supplémentaire de 5 % sur leurs exportations de produits fabriqués au Liban, sur la part de leurs exportations qui excède celles enregistrées l'année précédente ou sur les produits qui sont exportés pour la première fois.



# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les exemptions fiscales

- Exemption en vue de **protéger l'environnement** → baisse d'imposition jusqu'à 50% (Impôt sur le revenu et droits de douane) pour toute activité de nature à protéger l'environnement (recyclage, traitement de déchets, énergies renouvelables, etc.).

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les exemptions fiscales

- Exemptions financières particulières → (i) encourager les fusions entre banques et la création de **banques de crédit à moyen et à long terme** (exemption totale de l'IS pour les 7 premières années puis exemption à concurrence d'un revenu atteignant 4% du capital) + (ii) promouvoir et stimuler l'activité financière et les **modes de financement alternatifs** (titrisation) → loi sur l'intermédiation financière (No 234/200) et lois pour les fonds commun de placement et les activités de titrisation (No 705/2005 et No 706/2005).

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les exemptions fiscales

- Exemptions pour la **Zone Economique Spéciale de Tripoli (ZEST)**  
→ série d'exemptions allant de l'impôt sur le revenu pour les salaires et les entreprises (en proportion de la taille de l'investissement), aux droits de douane, de TVA, de cotisations sociales, aux permis de constructions et autres → stimuler l'implantation de projets d'investissements dans les domaines commerciaux, industriels, de service et de stockage.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les exemptions fiscales

- Exemptions pour favoriser le **développement durable et l'embauche** de Libanais (article 48 Loi de finances No 66 pour l'année 2017) → exemption de l'IR/IS (**sans limitation sectorielle**) pendant 5 ans en cas d'installation dans une région à développer et d'embauche de trois Libanais et un handicapé (premier emploi ou au chômage depuis 6 mois) + exemption de droit de timbre sur les contrats de travail et de cotisations sociales (CNSS) sous certaines conditions (articles 27 et 41 la Loi de finances No 79 pour 2018).

# LEVIERS ET CONTRAINTES

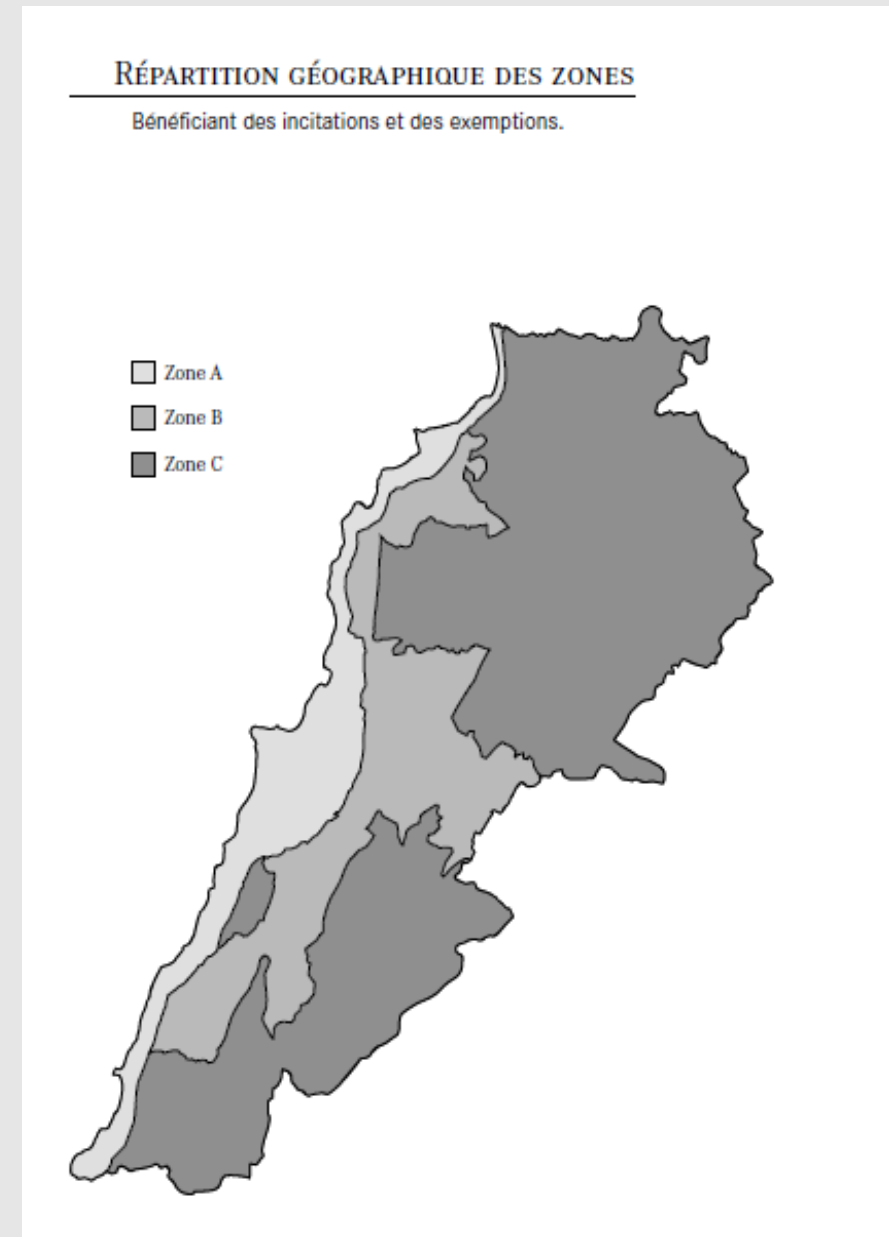
## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les exemptions fiscales

- Exemptions pour la **promotion des investissements (IDAL)** (Loi No 360 du 16/08/2001) → promotion des secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de l'industrie, de la technologie, de l'information, de la communication, du tourisme, de l'information et des médias.

Divise le Liban en trois zones d'investissement distinctes: A, B et C.

- **Zone A** (ex : Beyrouth et le littoral): exonération de l'impôt sur le revenu (IS) pour une période de 2 ans pour toute SAL dont les actions sont cotées à la Bourse de Beyrouth (proportion minimale de 40% du capital en actions effectivement négociables).
- **Zone B** (ex : partie du Mont-Liban, zones industrielles dans le Nord et le Sud, etc...): réduction d'impôt sur le revenu et sur les dividendes à hauteur de 50% pour une période de 5 ans.
- **Zone C** (ex: Hermel, Akkar, Baalback, Jezzine, Rachaya, etc.): exemption totale (100%) pour une période de 10 ans de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur dividendes + les projets portant sur les secteurs de l'informatique et de la haute technologie bénéficient des exemptions propres à cette zone quel que soit leur localisation.



# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les exemptions fiscales

- « **Contrat Global** » (**Package Deal**) entre le gouvernement libanais et l'investisseur → exemption de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de distribution pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans à dater du début d'exploitation du projet + série d'autres exemptions (droits d'enregistrement; droits de lotissement; etc.) sous réserve de respect d'engagements et de conditions (délais ; embauche majoritaire de libanais; etc.).

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers :  
Les structures de faveur

### **La société Holding**

- Société anonyme de consolidation et de gestion ayant pour but de détenir des participations dans des sociétés filiales afin d'assurer une unité de direction et la pérennité de l'actionnariat.



# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les structures de faveur

- Régime fiscal de faveur qui l'exonère de l'impôt sur les sociétés (17%) ainsi que de l'impôt sur les dividendes (10%) → n'est assujettie qu'à un impôt annuel progressif sur le capital qui ne dépasse pas les cinq millions de livres libanaises.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les structures de faveur

- Imposition minorée sur divers revenus d'activités exercées au Liban → 5% pour les Management fees et 10% pour les redevances de location d'éléments de propriété industrielle.
- Les intérêts provenant des prêts accordés aux filiales libanaises (> 3ans) et les plus-values de cession de participations (détention > 2 ans) sont exonérés d'impôt.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers :  
Les structures de faveur

### **La société Offshore**

- Ne doit pas outrepasser son objet social défini par la loi ou entreprendre une activité au Liban.
- La Loi No. 85 du 10 octobre 2018 a autorisé la création de **sociétés offshore unipersonnelles** au Liban (c.à.d. par un associé unique, personne physique ou morale, libanais ou étranger).

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les structures de faveur

Soumise à un impôt forfaitaire annuel. Mais bénéficie au niveau fiscal de nombreuses exemptions:

- sur les bénéfices réalisés (17%);
- sur les bénéfices distribués (10%);

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les structures de faveur

- sur le revenu des capitaux mobiliers et autres investissements ou placements mobiliers hors du Liban (10%);
- sur les intérêts ou services qu'elle paye à des personnes morales ou physiques résidant à l'étranger (7,5%);
- sur le transfert d'actions à titre onéreux ou gratuit (successions).

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Structures et mesures incitatives pour les investissements étrangers : Les structures de faveur

- Contrairement au Liban, la majorité des centres offshores étrangers sont des pays sans économie réelle et n'exigent pas, pour la plupart, la tenue de comptes et registres comptables et des déclarations détaillées qui doivent être auditées et présentées annuellement à l'administration fiscale.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Les outils disponibles pour lutter contre la corruption

- **Loi No. 44/2015 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme:**
  - A amendé la Loi anti-blanchiment No 318 du 20/4/2001 en définissant le blanchiment comme un **crime en soi** et le portage ou montage suspicieux ou autre utilisation de structures fictives comme des actes de complicité incriminés au même titre.
  - A **élargi le champ des délits** pour y intégrer notamment la corruption, les pots-de-vin, le trafic d'influence, l'abus de poste, l'enrichissement illicite et l'évasion fiscale.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Les outils disponibles pour lutter contre la corruption

- A **élargi le champ des personnes concernées** par la divulgation d'informations qui sont tenues de signaler les soupçons à la CES (notaires, avocats, commissaires aux comptes assermentés, intermédiaires, assureurs).
- Comporte une **double sanction** pour: (i) la participation au crime de blanchiment (3 à 7 ans de prison + pénalités financières lourdes) et (ii) le non-respect des obligations de diligence et de notification à la CES (2 mois à 1 an de prison + pénalités financières lourdes).



# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Les outils disponibles pour lutter contre la corruption

- Prévoit la possibilité de **lever le secret bancaire**, de **bloquer les avoirs (gel)** et de mettre des annotations sur les registres officiels.
- Prévoit à l'article 14 la possibilité pour l'Etat de récupérer les biens et fonds illicitement acquis résultant d'une opération de blanchiment d'argent confirmée par un jugement définitif ayant autorité de la chose jugée.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Les outils disponibles pour lutter contre la corruption

- **Loi No. 28 du 10/02/2017 donnant droit d'accès à l'information:**

**Décret du Ministère de la Justice No. 6940 du 03/09/2020 déterminant les modalités d'application**

→ Habilité toute personne, physique ou morale à avoir accès aux informations et documents administratifs et d'en prendre connaissance;

→ Sous réserve de certaines exceptions, elle oblige les autorités publiques à publier les lois et règlements avec leurs motifs et permet en outre d'avoir **accès aux contrats et engagements publics**, aux rapports établis et aux données relatives aux dépenses engagées par les différents ministères et institution publiques;

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Les outils disponibles pour lutter contre la corruption

- Son objectif est d'accroître la transparence de l'action de l'État et de faciliter la participation des citoyens.
- Les clauses de confidentialité incluses dans les contrats exécutés par l'administration ne font pas obstacle au droit d'y accéder.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Les outils disponibles pour lutter contre la corruption

- **Loi No. 83 du 10/10/2018 sur la protection des lanceurs d'alerte:**
  - A institué un régime de protection de toute personne qui dénoncerait par tout moyen légal à la Commission nationale pour la lutte contre la corruption tout acte qui se rattacherait à la corruption ou en résulterait ou contribuerait à la prouver;
  - Garantit en théorie l'anonymat du "whistleblower" protégé de tout dommage qu'il pourrait subir dans le cadre fonctionnel (sanction disciplinaire, licenciement, suspension, rétrogradation etc.) ou personnel;

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Les outils disponibles pour lutter contre la corruption

→ Si l'alerte donnée s'avère d'une grande utilité pour l'administration publique, le lanceur d'alerte bénéficiera d'une récompense proportionnelle (>5%) aux biens ou fonds récupérés ou aux économies réalisées ainsi que de circonstances atténuantes ou d'amnistie au cas où il dénoncerait un fait où il aurait été lui-même partie.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Les outils disponibles pour lutter contre la corruption

- **Loi No. 106 du 06/12/2018 relative à la notion d'ayant-droit économique (UBO):**
  - Oblige les sociétés et prête-noms à révéler l'identité des bénéficiaires effectifs (UBO) des titres et actions;
  - Facilite le traçage.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Les outils disponibles pour lutter contre la corruption

- **Loi No. 175 du 08/05/2020 relative à la lutte contre la corruption du secteur public et à la création d'une Commission Nationale pour la lutte contre la corruption:**
  - Définit la corruption d'une manière très extensive;
  - Énumère les actes de corruption de manière exhaustive et prévoit des sanctions allant de trois mois à trois ans de prison en plus d'une amende dont le montant peut être porté au double ou au triple du montant du profit matériel prévisible ou réalisé.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les leviers existants

### Les outils disponibles pour lutter contre la corruption

- **Nouvelle Loi sur l'enrichissement illicite No. 189 datée du 16/10/2020:**
  - Cible les fonctionnaires et toutes autres personnes qui sont amenées à gérer de l'argent public ou être en rapport avec lui, d'une manière directe ou indirecte, y compris les personnes privées qui traitent avec les institutions de l'État → un **crime en soi** → peines de **prison (3 à 7 ans)** + amendes.
  - Déclaration périodique des détails de la fortune des personnes concernées (au Liban et dans le monde) ainsi que ceux de leur famille proche.
  - En cas de défaut de déclaration, la personne sera démissionnaire et cessera d'encaisser les revenus liés à sa fonction.



# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les contraintes

### Les contraintes pratiques et réglementaires

- **Les contraintes administratives et judiciaires:**
  - accès difficile aux informations;
  - absence de stabilité législative et fiscale;
  - bureaucratie lourde et coûteuse et absence de toute sanction disciplinaire;
  - appareil judiciaire peu fiable et dépendant;

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les contraintes

### Les contraintes pratiques et réglementaires

- **Les contraintes économiques et structurelles:**
  - Monopole de certaines grandes entreprises bien implantées ou «favorisées» qui écrasent toute concurrence;
  - Économie informelle ou souterraine;
  - Communautarisme et clientélisme & culture de la corruption;
  - Faiblesse du cadre des affaires (doing business).

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les contraintes

### Les contraintes pratiques et réglementaires

- **Les contraintes conventionnelles ou transnationales.**
  - Conflits internationaux de qualification et de localisation ou de rattachement en matière d'impôts → double imposition ou non-imposition !
  - Développement nécessaire de traités bilatéraux et multilatéraux pour renforcer la coopération et la transparence en matière fiscale et l'équité et l'adaptabilité en matière commerciale (déséquilibre manifeste) → autorité supérieure à celle des lois internes.

# LEVIERS ET CONTRAINTES

## Les contraintes

### Les contraintes pratiques et réglementaires

- Augmentation des formalités et procédures administratives et bancaires de conformité (due diligence, KYC/AML, Celf-Certification, etc.) à la charge aussi bien de l'entreprise que de ses dirigeants et principaux actionnaires (look through).

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système  
D'un point de vue structurel

- Séparer la politique de l'économie et nommer un gouvernement neutre composé de personnes compétentes et doté de pouvoirs exceptionnels pour les questions économiques et sociales (décrets-législatifs).
- Taëf économique → définir une identité économique pour le Liban.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système  
D'un point de vue structurel

- Nouveau **contrat social** issu d'un dialogue → nouvelle vision **centrée sur le citoyen** → redistribution des richesses de manière équitable sans porter atteinte à l'initiative privée et aux éléments attractifs de l'investissement.
- Une étude préalable complète de la situation socio-économique et de la réalité sur le terrain → création d'unités de recherche, des centres d'étude et de laboratoires scientifiques et universitaires.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système  
D'un point de vue structurel

- Adopter une loi et un mécanisme adapté et efficace pour garantir les retraites et la protection sociale (carte santé), et pour combler le fossé entre l'enseignement privé et public.
- Assurer un filet de **protection sociale (social safety net)** pour remédier aux effets des programmes de stabilisation (FMI) et d'assainissement ainsi que de la levée progressive des subventions → lutter contre la pauvreté, la privation, l'injustice et la discrimination.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système  
D'un point de vue structurel

- Accéder à de **nouveaux marchés**, notamment dans les pays d'immigration (forte présence de la Diaspora libanaise) + augmenter les exportations (20% avant la guerre) et réduire les coûts.
- **Réduction du coût** de production **et sa diversification** → une politique industrielle qui encourage les produits pour lesquels le Liban bénéficie d'un avantage comparatif.
- Adoption d'une **politique de logement** claire et sérieuse qui consacre le principe du droit au logement pour tous les citoyens.



# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système

Un environnement favorable à l'investissement

- **Soutien** financier et fiscal **aux secteurs prometteurs**, notamment par le biais d'avantages fiscaux.
- Aider le Liban à devenir une **plateforme régionale pour les investisseurs** et les produits technologiques ou de haute qualité, ainsi qu'un centre d'incubation pour les entreprises étrangères ou prometteuses (Start Up).
- Établir un plan clair et transparent pour les **projets d'infrastructure**, les transports (chemins de fer et transports en commun), les communications, l'électricité, l'eau, l'irrigation, etc.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système

Un environnement favorable à l'investissement

- Renseigner les investisseurs sur les avantages actuellement accordés par les lois et règlements en vigueur.
- Mettre en œuvre les lois en vigueur et promulguer de nouvelles lois au besoin pour être en phase avec les développements économiques et technologiques.
- Introduire les investissements participatifs (**Crowdfunding**) et prévoir des aménagements incitatifs → compte «Entrepreneur-Investisseur» avec sursis d'imposition des plus-values en cas de réinvestissement et compensation avec les moins-values constatées.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système

Un environnement favorable à l'investissement

- Promulguer une **loi antitrust** pour stimuler une concurrence saine.
- Faciliter et **simplifier les procédures** et formalités administratives tout en activant la responsabilisation et l'obligation de rendre compte de son action.
- Développer des plans pratiques pour chaque secteur.
- Assurer la **stabilité législative et la sécurité juridique**, ainsi que l'introduction du principe du rescrit fiscal (Tax Ruling).

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système

Un environnement favorable à l'investissement

- Activer la loi sur les **partenariats public-privé (PPP)** en raison de ses avantages en termes de modernisation et de financement des infrastructures.
- Donner la priorité aux secteurs vitaux, prometteurs et stimulants pour l'investissement (transport / énergie, télécommunications) et accorder des **exemptions temporaires**, notamment pour encourager certains projets prometteurs et vitaux qui contribuent à la croissance, à l'emploi et / ou au développement régional et / ou environnemental.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système

Au niveau bancaire

- Analyser la dette et **déterminer les pertes** de manière objective et rationnelle.
- Enregistrer les pertes dans la balance comme l'exigent les normes et **réglementations IFRS9**.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système

Au niveau bancaire

- **Appliquer les lois bancaires en vigueur** → Loi n°2/67 (faillite) et/ou loi n°110/1991 (mise sous tutelle) → Le dessaisissement du président et des membres du conseil d'administration, en plus des commissaires de surveillance et autres personnes qui ont des pouvoirs décisionnaires ou de signature, évaluer leur responsabilité et, le cas échéant, leur réclamer des comptes et partager les responsabilités avec saisie de fonds et levée du secret bancaire.
- Imposer des restrictions sur les transferts de fonds (**capital control**) tout en définissant les conditions de manière juste et rationnelle.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système

Au niveau bancaire

- L'initiation rapide du processus d'audit juricomptable (**forensic audit**) afin de déterminer les responsabilités résultant de la corruption, du gaspillage intentionnel, de la mauvaise gestion, de la négligence et de la collusion.
- Réforme du secteur par la **restructuration (good banks / bad debts)** et la diversification des activités bancaires et financières.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Dans l'économie et le système

Au niveau bancaire

- Engagement de l'État à **garantir les dépôts et à assurer leur remboursement progressif** → Emission de titres de créance (**Promissory Notes**) → Prêts à des conditions favorables à long terme garantis par des titres émis par l'État + location pour des projets productifs et présentant une valeur ajoutée + crédits d'impôt (**Tax Credit**) pour diminuer les taxes exigibles.



# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

## Les finances publiques et les institutions

- Une réforme structurelle globale du système institutionnel existant (**PFM**) → bonne gouvernance et **gouvernement numérique** (e-government) → **évaluations périodiques** basées sur les compétences et les résultats (meritocracy).
- **Transfert des surplus** des ministères et départements pour remplir les postes vacants → **réhabilitation** (formation) périodique et responsabilisation.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

## Les finances publiques et les institutions

- Réduction des dépenses de consommation dans les finances publiques et **augmentation des dépenses d'investissement** qui assurent une croissance durable.
- Subordination de toute mesure ou allocation de crédits budgétaires ou création d'impôt à la réalisation d'une **étude d'impact économique préalable (Impact economic study)** ou d'une étude actuarielle ou d'une étude de faisabilité (feasibility study) ou de statistiques documentées récentes.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

## Les finances publiques et les institutions

- Adoption de la **nouvelle loi sur les marchés publics** (MAPS) qui détermine les règles d'achats, d'adjudication, d'exécution et de contrôle des marchés publics tout en consacrant la transparence.
- Passer du budget de moyens (dotations) au **budget de résultat (Missions & Programmes)** → **Loi Organique** → consacrer le principe de sincérité et de performance → Evaluation et vote sur la base du résultat.
- Activer le rôle des **organes de contrôle**, élargir leurs missions et garantir leur indépendance.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

## Les finances publiques et les institutions

- Assurer des ressources fiscales en améliorant la **conformité fiscale** et en élargissant l'assiette des contribuables → **combattre l'évasion et la fraude** par tous les moyens disponibles.
- Adopter une **politique fiscale qui stimule la production** et augmente la charge fiscale sur les activités qui n'apportent pas de valeur ajoutée à l'économie ou qui n'assurent pas une productivité réelle.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

## Les finances publiques et les institutions

- Modifier et développer le système actuel d'exonérations et d'incitations fiscales et le rendre plus juste et plus efficace.
- Appliquer l'**impôt général sur le revenu** avec modification de l'article 53 de la loi de l'impôt sur le revenu comme étape préliminaire.
- Réactiver le **ministère de la planification publique** en lieu et place du Conseil du Développement et de la Reconstruction.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

## Les finances publiques et les institutions

- Lever le **secret bancaire** dans des conditions strictes qui permettent de maintenir le **secret professionnel** et de prévenir les abus.
- Activer les procédures de mise en œuvre de la loi n ° 55 du 27/10/2016 sur l'échange d'informations fiscales d'une manière conforme à ce qui est requis par le **Forum mondial** et dans le **traité multilatéral d'échange sur demande (MAC)**; ainsi que l'application des conditions et engagements restants pour atteindre la troisième étape de l'évaluation par la pairs (Peer review) pour permettre la réception d'informations relatives aux résidents libanais grâce à l'**échange automatique d'informations (MCAA / CRS)**.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

## Les finances publiques et les institutions

- Application de la loi n° 664 du 02/04/2005 et la nomination du **médiateur de la République** pour permettre à la société civile, aux citoyens et aux investisseurs de le consulter en cas de litige avec l'administration.
- Adoption de la loi sur la **décentralisation financière et administrative élargie** qui réduit le gaspillage et les disparités régionales, active la collecte et contribue à un développement équilibré; tout en assurant l'adoption de mesures qui incitent à investir dans les zones rurales reculées pour assurer l'équilibre.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Mise en œuvre au Liban du système d'Echange de Renseignements en matière Fiscale (Le Forum Mondial).

- **L'échange d'informations sur demande (EOIR):**

Depuis mai 2017→ le Liban est membre de la MAC (Convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière d'impôts) et peut échanger sur demande, avec les autres pays membres, des informations financières et fiscales relatives aux contribuables respectifs.



Procédure définie par la Loi No 55 du 27/10/2016 et concerne les informations fiscales et financières. Elle se déroule en trois temps :

<u>1<sup>ère</sup> étape:</u>	<u>2<sup>ème</sup> étape:</u>	<u>3<sup>ème</sup> étape :</u>
<p>Evaluation de la demande et de sa conformité à la MAC (validation des critères minimum de résidence étrangère de la personne objet de la demande).</p>	<p>Communication immédiate et directe des informations fiscales englobant tout ce qui est accessible au fisc par le biais des divers départements et services relevant du Ministère des finances (risque de mise à découvert des propriétés foncières).</p>	<p>Pour les informations bancaires, la demande est adressée à la Commission Spéciale d'investigation (SIC) de la BDL qui se chargera d'en assurer la collecte auprès des banques et de les fournir à l'autorité compétente. Le déposant sera dument notifié à cet effet par l'autorité compétente et pourra, s'il le désire ou le trouve opportun, présenter un recours devant le Conseil d'Etat, dans les 15 jours de la notification. Le Conseil d'Etat se prononcera dès lors sur le bien-fondé de la demande sur base du critère de résidence retenu et ce, dans les trois (3) mois du dépôt du recours.</p>

Aucune mention dans la loi en ce qui concerne la rétroactivité des lois et des périodes couvertes par l'échange → différence entre les informations bancaires et financières d'une part et les informations fiscales d'autre part:

<u>Informations bancaires</u>	<u>Informations fiscales</u>
<p>En l'absence d'une mention claire de rétroactivité dans la Loi N° 55 qui a partiellement levé le secret bancaire pour les non-résidents, l'information qui peut être délivrée par les banques et les institutions financières (FIs) devrait être celle disponible à dater du 3 novembre 2016 (date d'entrée en vigueur). Par contre les documents doivent être gardés pendant une période de 6 ans sinon au moins pendant la période définie au Code de Procédures fiscales (Décret No 1022 du 21/06/2017).</p>	<p>Les délais à appliquer sont ceux du Code de Procédures Fiscales → délai de reprise (contrôle fiscal) de 5 ou 7 ans (selon que le contribuable est enregistré ou non au Ministère des finances) et délai de 10 ans pour la conservation des justificatifs et registres.</p>

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

Mise en œuvre au Liban du système d'Echange de Renseignements en matière Fiscale (Le Forum Mondial).

- **L'échange automatique et réciproque d'informations (AEOI ou CRS):**
  - L'entrée en vigueur du système intergouvernemental d'échanges standardisés annuels et automatiques (MCAA ou CRS) suppose la réalisation des conditions nécessaires pour atteindre la phase 3 du contrôle par les pairs (*Peer Review*) → mise en place des mécanismes de garantie et de protection de la confidentialité des informations ainsi que de cryptage.

# SOLUTIONS ET REFORMES SOUHAITEES A COURT ET MOYEN TERMES

## Mise en œuvre au Liban du système d'Echange de Renseignements en matière Fiscale (Le Forum Mondial).

- La liste libanaise des États concernés par l'échange réciproque (63 à ce jour selon la liste contenue dans l'Arrêté No. 158/1 du 08/05/2020).
- Compilation des informations à dater du 30/06/2017 et transfert aux autorités fiscales avant le 30 juin de chaque année par rapport à l'année qui précède. Ces dernières se chargeant de les transmettre aux pays partenaires avant le 30 septembre de l'année concernée (Décret No 1022 du 7/7/2017).